

RENDEZ-VOUS

#20

Juin 2020

CITOYEN



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

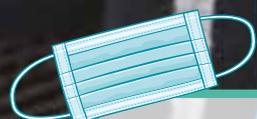
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES RÉUNIONNAIS



PACTE DE SOLIDARITÉ ET D'URGENCE SOCIALE

DES MESURES EXCEPTIONNELLES POUR UNE PÉRIODE EXCEPTIONNELLE





Retrouvez notre tutoriel vidéo
« **Comment réaliser des
masques homologués ?** »
sur departement974.fr/tutomasque

ÉDITORIAL

La Réunion vient de vivre une crise sans précédent consécutive à la propagation inquiétante du virus COVID-19. À situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles ont été prises par le Chef de l'État, afin de freiner cette propagation.

Cette situation a plongé La Réunion dans un état d'urgence sanitaire, sociale et économique.

Dès le début et tout au long de la crise, le Département, chef de file de l'action sociale, s'est pleinement mobilisé afin d'appréhender au mieux l'évolution de l'épidémie et ainsi prendre des dispositions indispensables afin d'assurer la sécurité de ses agents et des usagers, tout en garantissant la continuité des services publics essentiels et d'urgence, nécessaires à la bonne prise en charge des publics les plus fragiles.

Personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants en rupture avec leur milieu familial, familles en situation de



précarité, personnes en situation d'insertion, professionnels du social et du médico-social, assistants familiaux, collégiens etc., nous avons voulu prendre les mesures les plus adaptées à la situation spécifique de chaque Réunionnais, et de chaque acteur de nos

territoires. Cette démarche s'est traduite par un engagement solidaire et unitaire avec l'ensemble des institutions et forces vives de La Réunion, Etat, Région, communes, CCAS, services postaux, acteurs du social, du médico-social et bien sûr le monde agricole qui a fait preuve d'une réactivité et d'une adaptabilité exemplaires compte tenu des circonstances.

Je tiens aussi à saluer le sens des responsabilités des Réunionnais qui, en respectant les règles de confinement et les gestes barrière, ont permis de surmonter cette crise et de limiter l'impact dévastateur de cette terrible maladie sur notre île.

Solidarité, proximité et intelligence collective, ces valeurs qui ont été les maîtres-mots depuis le début de cette crise doivent nous guider ces prochaines semaines, et ces prochains mois, afin que notre territoire puisse retrouver des jours heureux, et le bien-vivre ensemble réunionnais, de nouveau rayonner de tout son éclat.

Le Président du Conseil départemental

SOMMAIRE

4

Personnes âgées et personnes en situation de handicap



10

Agriculteurs



12

Actualité

15

Collégiens et étudiants

16

Protection de l'Enfance, enfants de l'ASE et assistants familiaux

20

PEC et CDDI-BRSA Jeunes entreprises

22

Groupes politiques

Papier issu de forêts gérées durablement PEFC



MESURES POUR LES

PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**4,6M
D'EUROS**

Pour renforcer le pouvoir d'achat

Attribution d'une **aide individuelle d'urgence ponctuelle d'un montant forfaitaire de 150 euros** pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire pour toutes les personnes ayant une retraite inférieure au RSA (plus de 31 000 bénéficiaires).

**2M
D'EUROS**

Pour garantir la sécurité alimentaire

- ◆ **Livraison de paniers de fruits et de légumes frais** à domicile pour diversifier et améliorer l'alimentation en lien avec les CCAS et les associations de l'aide alimentaire ;
- ◆ Élargissement du **portage de repas à domicile** à davantage de bénéficiaires, mais également la possibilité d'assurer **les courses de première nécessité et la livraison de médicaments**.

**5M
D'EUROS**

**3,2M
D'EUROS**

Pour le maintien à domicile et répondre au confinement

- ◆ Possibilité d'**augmenter le nombre d'heures d'aide-ménagère** (légale et facultative) sur demande et sur prescription du Département à **hauteur de 10 heures supplémentaires par mois**, et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

- ◆ Possibilité de **réajuster les plans d'aide d'APA/PCH** (Allocation Personnalisée à l'Autonomie/ Prestation de Compensation du Handicap) pour les interventions des salariés de particuliers en gré à gré, les SAAD et les accueils de jour.

**2,5M
D'EUROS**

Pour lutter contre l'isolement

Le Département participe au fonctionnement du numéro vert mis en place pour lutter contre la détresse psychologique en partenariat avec l'EPSMR (Etablissement Public de Santé Mentale de La Réunion) et l'ARS, en mettant à disposition des psychologues. Ce numéro est géré par la CUMP OI (Cellule d'Urgence Médico Psychologique), avec l'appui des associations bénévoles d'écoute (SOS Solitude et APS) • Numéro vert : 0 800 200 840 (services et appel gratuits)

RENSEIGNEMENTS Tous les numéros sur www.departement974.fr

Maintien des droits et continuité des actions de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) :

- ◆ **Mission renforcée d'information** : l'accueil téléphonique sur le numéro vert a été renforcé pour répondre aux appels des usagers et le site internet privilégie le partage d'informations.
- ◆ **Maintien des droits arrivant à expiration** : les situations de rupture de droits jusqu'au 31 juillet 2020 bénéficient d'une prolongation automatique de 6 mois sous certaines conditions.
- ◆ **Prise en compte des situations d'urgence** : un dispositif spécial de repérage avec les partenaires sociaux et médico-sociaux a été mis au point avec des circuits courts pour ajuster les plans de compensation (rupture de parcours médico-social, de droits financiers, etc.)
- ◆ **Poursuite des missions d'évaluation** : évaluation des demandes en télétravail durant toute la période de confinement. Les convocations et visites à domicile ont été remplacées par des contacts téléphoniques prolongés avec les usagers.
- ◆ **Maintien du fonctionnement de la CDAPH** : cette commission a continué de fonctionner en visioconférence et en format restreint. Les usagers ont pu exprimer leurs doléances par entretien téléphonique.
- ◆ **Réouverture progressive des services à compter du 11 mai 2020** : pour préserver la santé de ses usagers, l'accueil sans rendez-vous reste suspendu avec la poursuite de l'accueil téléphonique renforcé. Des dispositions complémentaires ont été prises pour faciliter les démarches des usagers (retrait et dépôt des dossiers devant les entrées des deux sites, mail spécial contact@mdph.re, fiche de demande de contact pour un rendez-vous ou rappel téléphonique...).



RENSEIGNEMENTS

0 800 000 262

Service & appel
gratuits

Site Internet : www.mdph.re

Accueil électronique : contact@mdph.re



MESURES POUR LES

ACCUEILLANTS FAMILIAUX DE PERSONNES ÂGÉES ET/OU DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**275 000
EUROS**

- ◆ Une aide individuelle de 170 euros par professionnel et par mois, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire en vue d'acquérir les équipements nécessaires à leur protection mais aussi afin de soutenir leur investissement pendant cette période difficile.
- ◆ Le Département a fourni des **masques et solution hydroalcoolique** aux structures.
- ◆ Livraison par la Poste, chaque semaine, d'un panier de fruits et légumes frais pour diversifier et améliorer l'alimentation du public fragile accueilli.



RENSEIGNEMENTS

Tous les numéros sur www.departement974.fr



MESURES POUR LES

ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX MÉDICO-SOCIAUX, ET SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Un soutien financier de l'ordre de **170 EUROS par mois et par professionnel sur la période d'état d'urgence sanitaire** se décomposant comme suit:

- ◆ **70 EUROS** par professionnel par mois versés par l'employeur pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, pour l'achat d'équipements de protection individuels, tels que des masques, gants, blouses/surblouses, gel hydroalcoolique ou tout autre équipement permettant de prévenir toute contamination ;
- ◆ **100 EUROS** par professionnel par mois versés par l'employeur pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire afin de soutenir l'investissement des équipes pour assurer une continuité de service public.

Autres mesures

- ◆ **Maintien du niveau de financement** des structures quelle que soit leur activité,
- ◆ Possibilité de faire une **avance de trésorerie remboursable** au service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) les plus en difficultés,

**3,2M
D'EUROS**

- ◆ Possibilité à titre exceptionnel d'**augmenter le nombre d'heures d'aide ménagère** à hauteur de 10 heures supplémentaires par mois,

- ◆ Le Département a fourni des **masques et solution hydroalcoolique** aux structures.

**3,6M
D'EUROS**

**2,5M
D'EUROS**

RENSEIGNEMENTS Tous les numéros sur www.departement974.fr



MESURES POUR LES

INTERVENTIONS DE GRÉ À GRÉ

**2,7M
D'EUROS**

Une aide exceptionnelle de 170 € sous la forme de chèquiers complémentaires au CESU pendant toute la durée de la période d'urgence sanitaire en vue d'acquérir les équipements de protection et reconnaître l'investissement en cette période difficile.



RENSEIGNEMENTS

Tous les numéros sur www.departement974.fr



**À La Réunion,
l'alcool, un problème
majeur de santé publique.**

**L'alcool est présent dans 80 % des affaires de
violences intrafamiliales**

PROTÉGEONS-NOUS



MESURES POUR LES **AGRICULTEURS**

Une chaîne de solidarité alimentaire pour faciliter l'écoulement des productions des agriculteurs



- ◆ Pour la fourniture, chaque semaine, de 15 000 paniers de fruits et légumes frais à destination des CCAS et des opérateurs du réseau de l'aide alimentaire pour une livraison aux publics fragiles et isolés,
- ◆ Livraison, chaque semaine, de 1 500 paniers fraîcheur par la Poste aux assistants et accueillants familiaux,
- ◆ Livraison de 4 000 paniers aux centres hospitaliers et centres de secours de l'île,
- ◆ Livraison de près de 400 paniers aux étudiants précaires du CROUS.

**2M
D'EUROS**

Des dispositifs d'aides spécifiques pour soutenir des filières et des productions fortement impactées

**200 000
EUROS**

Pour la filière horticole, qui représente 1 700 emplois et 245 entreprises. Versement d'une aide départementale exceptionnelle en faveur du maintien des outils de production et de la relance des productions horticoles, à hauteur d'un forfait de 1 500 € pour les exploitations inférieures à 5 000 m² et 3 000 €/hectare pour les exploitations supérieures à 5 000 m².

Un plafond de 12 000 € est fixé par exploitation.

**100 000
EUROS**

Pour l'Association Réunionnaise de Valorisation et d'Élevage d'Équidés (ARVEE) pour permettre aux professionnels de la filière d'assurer l'alimentation de leurs animaux pendant la période de confinement. 2 500 équins sont visés par cette mesure à hauteur de 40 € par animal.

**1,5M
D'EUROS**

Pour aider les producteurs indépendants afin d'encourager la production de **fruits et légumes de consommation courante** (oignon, ail, pommes de terre, carottes...)

- ◆ **Lancement de la plateforme de mise en relation agriculteurs/consommateurs** : <https://www.departement974.fr/infosagricoles> afin de permettre un maintien de l'activité des producteurs en cette période de confinement et d'apporter une réponse à la demande des consommateurs en produits frais (notamment fruits et légumes).

RENSEIGNEMENTS

0 800 000 490

Service & appel
gratuits

Tous les numéros sur www.departement974.fr



27/03/20 Commission Permanente d'urgence : 41,5 M€ votés pour la mise en place de mesures exceptionnelles dans le cadre du Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale



30/03/20 Conditionnement de solution hydroalcoolique au Laboratoire Départemental de l'Eau et de l'Hygiène du Milieu



09/04/20 Visite d'une accueillante familiale s'occupant de trois personnes âgées



09/04/20 Point sur le fonctionnement et conditions d'accueil en vue de rassurer les différents acteurs de la Protection de l'Enfance



10/04/20 Prêt de tablettes numériques aux collégiens



14/04/20 Plateforme de réception des fruits et légumes SCA fruits à Saint-Louis



17/04/20 Remise au personnel soignant des CHU Nord et Sud de paniers fraîcheur



15/04/20 Le CCAS de Saint-Pierre reçoit les colis fraîcheur pour les personnes fragiles et isolées



16/04/20 Fabrication de masques en tissu homologués AFNOR à l'Atelier départemental D.E.F.I.



20/04/20 Confection de masques en tissu par l'association AFAR



24/04/20 Des colis pays pour les étudiants réunionnais en métropole



27/04/20 Visite de l'un des 15 Centres de PMI ouverts sur le territoire (PMI du Chaudron)



30/04/20 Rencontre avec les 24 maires: discussion de la stratégie de déconfinement et définition de sa mise en œuvre sur l'île



05/05/20 Remise de panier fraîcheur à Petite-Île

Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale

16M
D'EUROS
ENGAGÉS

Le Département de La Réunion se mobilise pour aider, accompagner et soutenir les publics prioritaires dans le cadre de la crise sanitaire.

Le Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale, c'est 42 M€ votés en mars et avril 2020. Grâce à l'action de la Collectivité, plus de 38 % des crédits sont engagés à ce jour.

Personnes âgées/Personnes en situation de handicap : convention signée avec la CGSS pour le paiement de l'aide individuelle de 150 € (4,6 M€ versés), convention signée avec les 24 CCAS pour le portage de repas et la livraison de 57 000 paniers de fruits et légumes frais, soutien financier (190 000 €) en faveur de la Banque Alimentaire des Mascareignes, de la Croix Rouge Française et des associations distributrices de proximité (près de 15 000 colis), mise à disposition de psychologues pour lutter contre l'isolement et la détresse psychologique, maintien des droits et continuité des actions de la MDPH.

Acteurs du maintien à domicile et ESMS (EHPAD) : échanges, réunions hebdomadaires, 55 conventions signées, augmentation du nombre d'aides ménagères de 10h (360 heures d'intervention reçues), plans d'aides APA et PCH réajustés.

Familles et enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance : 30 € intégrés au salaire d'avril des 830 assistants familiaux pour l'achat de matériels éducatifs, continuité pédagogique assurée par la fourniture de tablettes aux enfants, renfort de personnel dans les Foyers départementaux (infirmiers, éducateurs, surveillants), versement de l'aide forfaitaire de 170 € par professionnel des ESMS.

Acteurs et personnes en insertion : plus de 305 000 € engagés pour le paiement des salaires des PEC et CDDI, garantie de salaire opérationnelle pour 140 personnels ; subvention sollicitée par 225 jeunes créateurs d'entreprises.

Agriculteurs : soutien aux filières équine et horticole et aux producteurs indépendants de fruits et légumes prioritaires (1,8M €), achat de paniers de fruits et légumes péi (2M €), lancement d'une plateforme de mise en relation agriculteurs-consommateurs.

Collégiens/Étudiants : prêt de 4 500 tablettes aux collégiens des familles les plus défavorisées, envoi de Colipays aux étudiants boursiers en métropole, paiement du second acompte de la bourse départementale garanti, campagne de bourse rentrée universitaire 2020-2021 prolongée jusqu'au 30 novembre.

Autres mesures : 16 000 € versés à 4 Maisons d'Assistants Maternels, dotation de masques et de solution hydro alcoolique aux assistants et accueillants familiaux, fabrication de 15 000 masques en textile par des associations pour les publics vulnérables, déploiement d'un «Plan Masques» pour l'après-confinement.

Répondre à l'urgence sociale au quotidien : mobilisation des personnels répartis sur tout le territoire, mise en place de numéros de téléphone dédiés pour répondre et prendre en charge des urgences sociales (en 1 mois, plus de 15 000 appels reçus, traitement de près de 5 000 situations dont plus de 1 000 en urgence).

PEC : Parcours Emploi Compétences
CDDI BRSA : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion, bénéficiaires du RSA
ESMS : Établissements sociaux et médico-sociaux
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale





MESURES POUR LES

COLLÉGIENS ET ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ

- ◆ **Mise en prêt du stock de 4 500 tablettes des collèves** pendant le confinement, pour assurer la continuité pédagogique de collégiens boursiers (répartition effectuée par les principaux de collèves),
- ◆ **Envoi de 1 200 colis de produits représentatifs de La Réunion aux étudiants boursiers** restés en métropole pendant le confinement, comprenant un ensemble de fruits, de douceurs sucrées et salées représentatifs de La Réunion,
- ◆ **Service « Net-Bourses » fonctionnel** : pour préserver au mieux le pouvoir d'achat et les conditions de vie, versement anticipé du second acompte de la bourse départementale, avec report de la remise des justificatifs.
- ◆ **Date d'ouverture du site à la télé-inscription pour l'année universitaire 2020-2021 décalée** : rendez-vous sur <https://net-bourses.cg974.fr> pour la réinscription sur le site à compter du 30 avril jusqu'au 30 novembre (au lieu du 31 octobre) 2020.

RENSEIGNEMENTS

0 800 800 596

Service & appel
gratuits



MESURES POUR LES

ENFANTS DE L'ASE ET FAMILLES RELEVANT DU DÉPARTEMENT

Accompagner et soutenir les parents (3 300 enfants concernés)

Le Département attribuera une subvention destinée à l'acquisition de matériels éducatif, scolaire et culturel. Une somme de **100 euros par mois** sera attribuée aux parents pour les enfants suivis par les travailleurs sociaux du Département dans le cadre d'une mesure administrative (AECD) et judiciaire (AEMO)

**660 000
EUROS**

Protéger les enfants confiés à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)

- ◆ Aménagement des droits de visite et d'hébergement en lien avec les autorités judiciaires,
- ◆ Information en direction de l'ensemble des ESMS de la protection de l'enfance et des assistants familiaux leur rappelant les principes à respecter pour la sécurité des enfants.

RENSEIGNEMENTS 0692 97 41 88 / 0692 97 43 75 / 0692 97 43 53



MESURES POUR LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT DE LA **PROTECTION DE L'ENFANCE**

*Garantir la sécurité des enfants et du personnel au sein des Foyers départementaux de l'enfance et des autres structures d'hébergement de la protection de l'enfance**

**500 000
D'EUROS**

sur 3 mois

Dotation spécifique en matériel éducatif et renforcement de l'équipe d'animation dans les Foyers de l'Enfance

Remplacement du personnel absent et mobilisation de personnel supplémentaire pour organiser des activités sportives et des ateliers techniques en interne ; dotation des deux foyers en matériels et fournitures éducatives/techniques.

**225 000
D'EUROS**

Aide exceptionnelle pour les autres structures d'hébergement de la protection de l'enfance

Le Département a mobilisé une aide forfaitaire exceptionnelle de 170 euros par professionnel et par mois pour renforcer les conditions d'hygiène et de sécurité et pour reconnaître leur investissement pendant cette période difficile. Cette aide sera versée aux employeurs.

**soit 14 établissements*

RENSEIGNEMENTS 0692 974 188 / 0692 974 375



MESURES POUR LES *ASSISTANTS MATERNELS*

**4 000
EUROS**

par MAM

Aide forfaitaire aux Maisons d'Assistants Maternels (MAM) n'ayant pas bénéficié des dispositifs TAJ et ADEN dans le contexte actuel de crise sanitaire COVID-19 et qui rencontrent des difficultés d'ordre financier.

Le Département a fourni de la solution hydroalcoolique et des masques aux structures.



RENSEIGNEMENTS 0262 90 33 42

MESURES POUR LES

ASSISTANTS FAMILIAUX ACCUEILLANT LES ENFANTS CONFIÉS À L'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)

Renforcer le soutien, apporter des moyens complémentaires aux 900 assistants familiaux qui accueillent 80 % des enfants confiés à l'ASE :

- ◆ Une **aide exceptionnelle de 30 euros par jour** (au lieu des 15 euros par jour), sur la période d'urgence sanitaire, pour les dépenses d'entretien et de bien-être des enfants de l'ASE (nourriture, produits de soin et jeux éducatifs) en vue d'améliorer leur prise en charge.

Fourniture de masques

Le Département a fourni des masques et de la solution hydroalcoolique aux assistants familiaux.

Paniers de fruits et légumes

Livraison par la Poste, chaque semaine, d'un panier de fruits et légumes frais pour diversifier et améliorer l'alimentation du public fragile accueilli.

Par ailleurs, et dans le but de **protéger les enfants** confiés à l'ASE :

- ◆ Aménagement des droits de visite et d'hébergement en lien avec les autorités judiciaires,
- ◆ Information en direction de l'ensemble des ESMS de la protection de l'enfance et des assistants familiaux leur rappelant les principes à respecter pour la sécurité des enfants.

Accompagnement et suivi rapproché

9 référents professionnels sont à l'écoute des professionnels pour toutes les questions ou difficultés rencontrées.

RENSEIGNEMENTS

0693 00 61 35

0692 42 30 78

0692 38 18 87

0693 22 55 15

0692 32 61 56

0693 11 95 89

0692 32 18 87

0693 92 73 86

0693 11 88 29

**5,3M
D'EUROS**

pour 1 980 enfants



MESURES POUR LES **PEC et CDDI BRSA**

Une avance pour garantir le paiement des salaires des emplois aidés (PEC et CDDI) cofinancés par le Département.

**1,3M
D'EUROS**

Sont concernés :

- ◆ L'ensemble des contrats PEC BRSA en cours, ayant fait l'objet d'une prise en charge du résiduel, sur la base de 21 heures hebdomadaires,
- ◆ Les 97 CDDI BRSA validés dans le cadre de la CAOM 2019 et 2020, signée entre l'Etat et le Département, dans la limite de 35 heures hebdomadaires.

Les employeurs devront fournir un bilan de l'utilisation des fonds et rembourser l'avance au Département, après le versement par l'État des fonds au titre de l'activité partielle.

RENSEIGNEMENTS

0 801 801 000

Service & appel
gratuits

Tous les numéros sur www.departement974.fr



MESURES POUR LES

JEUNES ENTREPRISES

Une aide exceptionnelle pour garantir la survie des jeunes entreprises soutenues par le Département

**3,2M
D'EUROS**

Sont concernées :

- ◆ Les entreprises créées depuis moins d'un an ;
- ◆ Une aide ponctuelle sous la forme d'une subvention exceptionnelle d'un montant maximum équivalent au montant qui a été accordé initialement, au titre des dispositifs ADEN et TAJ, afin de permettre de consolider la trésorerie et de poursuivre le projet d'insertion socioprofessionnelle.

Le demandeur devra être accompagné par les structures du Réseau Points Chances.

RENSEIGNEMENTS

0 801 801 000

Service & appel
gratuits

Tous les numéros sur www.departement974.fr

Groupe majoritaire

La crise sanitaire qui a secoué notre île ces dernières semaines a mis en exergue toute la fragilité de notre modèle économique et de notre système sanitaire. Mais il a surtout permis de voir combien notre population sait faire preuve d'inventivité, de solidarité, et d'unité pour faire face aux épreuves.

Nous voulons rendre un hommage appuyé à l'ensemble des Réunionnais engagés tout au long de la période de confinement, le personnel hospitalier et tout le corps médical, plus généralement, les salariés du privé mobilisés, notamment dans le domaine alimentaire, les forces de l'ordre, les éboueurs, les fonctionnaires d'Etat et des collectivités, les enseignants et les professionnels de la petite enfance, les acteurs du social et du médico-social, les chefs d'entreprise ou encore les artisans, tels que les couturiers qui ont grandement participé à l'approvisionnement en masques pour notre territoire.

Si nous avons pu surmonter ensemble cette crise, c'est grâce à cette détermination et au dévouement de chacun. La Réunion en sortira nécessairement grandie. Il nous appartient désormais de bâtir le nouveau modèle sociétal que nous voulons pour notre territoire, sur les fondations de cette mobilisation et de cette solidarité hors du commun qui marquera à jamais l'histoire de notre île.

Le Président du Conseil départemental

Groupe Ensemble pour un développement durable, solidaire et responsable

Ensemble pour développer La Réunion

La pandémie de Covid-19 nous a montré les limites de notre système de santé et de la nécessité de le réformer à partir des spécificités réunionnaises.

Les mesures prises par le Département ont atténué les effets de cette crise sanitaire, et nous remercions l'ensemble du personnel médical et de l'aide à la personne qui prend soin de nos gramounes, de nos enfants et des personnes dans le besoin.

La solidarité a fait son œuvre mais nous devons anticiper les besoins d'une population d'1 million d'habitants. Pour cela, il faut changer de manière de voir, et adapter les politiques publiques à nos spécificités, tant d'un point de vue social, éducatif, sanitaire qu'environnemental.

La sortie du confinement implique des dispositions pratiques et nécessite la mise en place d'une commission permanente de toutes les forces vives afin de définir les modalités pratiques de la reprise dans tous les domaines.

Michèle Caniguy et René Sotaca

Sollicités, les autres groupes ne nous ont pas fait parvenir de contribution.

Sollicités, les autres groupes ne nous ont pas fait parvenir de contribution.

COVID19

Le virus est toujours présent.

Soyons vigilants,
Soyons responsables.

***Respectons les gestes barrière pour vous,
pour vos proches et pour nous tous.***



**Se laver très
régulièrement les mains**



**Tousser ou éternuer
dans le coude ou un
mouchoir**



**Respecter une
distance de sécurité
d'au moins 1 mètre**



**Saluer sans se serrer
la main, éviter les
embrassades**



**Porter un masque dans
les lieux publics**



**Utiliser un mouchoir à
usage unique et le jeter**

Ensemb' protégeons-nous

Tienbo larg pa !